

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité- Travail- Progrès

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES
ET DU BUDGET

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE
L'ORDRE PUBLIC

002209

CIRCULAIRE

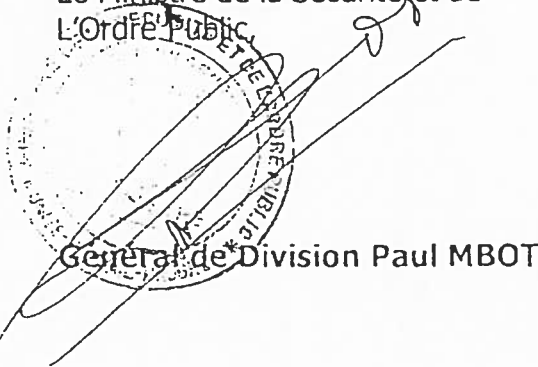
Dans le cadre du suivi et du contrôle de leurs activités et de la sécurité des bases-
vie forestières, les sociétés concernées sont tenues de construire sur leurs sites les
bâtiments devant abriter les services de l'Etat, notamment : les brigades forestières,
le programme de contrôle des produits forestiers à l'exportation, les douanes, la
gendarmerie et la police, selon les plans définis conjointement avec les
administrations respectives.

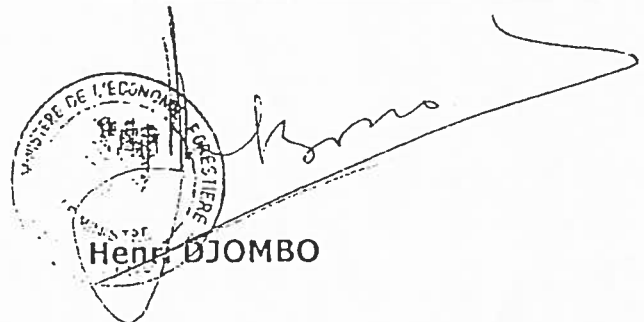
Les Directeurs Généraux de l'Economie Forestière, des Douanes, de la Gendarmerie
et de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
de la présente circulaire.

Fait à Brazzaville, le 07 AOUT 2007

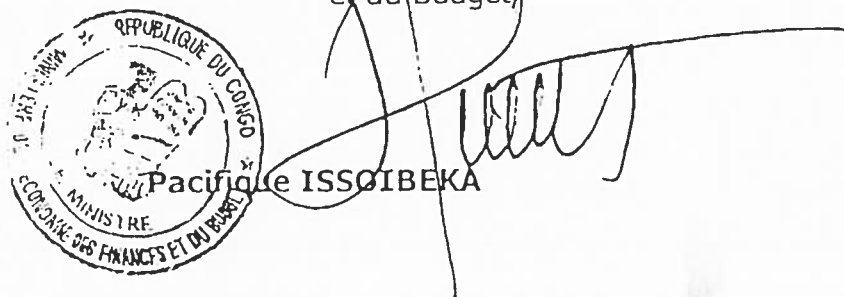
Le Ministre de la Sécurité et de
L'Ordre Public

Le Ministre de l'Economie Forestière,


General de Division Paul MBOT


Henri DJOMBO

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget,


Pacifique ISSOIBEKA